

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 25 août 2022
Séance du 1^{er} septembre 2022

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
=====

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAÏR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Mme. MARGONELLI Catherine (pouvoir à CHARLET Jocelyne), M. DISASSINI Guy (pouvoir à Mme FRASCA Geneviève),

Membres absents : Mmes POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, DESORT Betty, MORANTIN Brigitte, Mrs BACHIRI Karim, ZAÏR Mohamed, CINQUEMANI Sébastien, IDLHAJ Hamed, MICHON Jacques, MASCARTE Roger.

OBJET : Fermeture à titre conservatoire d'un service public municipal

Vu la décision de la Municipalité de mener une réflexion sur les investissements à engager en vue d'une réhabilitation ou reconstruction de la piscine municipale,

Vu l'opportunité de pouvoir bénéficier de la piscine d'Auby dans l'immédiat afin de continuer à répondre aux attentes des habitants et notamment de permettre l'apprentissage de la natation par un plus grand nombre dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes,

Vu les premières conclusions d'un rapport du BERIM mettant en avant des travaux de mise en sécurité à réaliser,

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- De fermer à titre conservatoire la piscine municipale de Waziers le 2 septembre 2022,
- De maintenir en état les installations, pendant la fermeture de l'établissement,
- De créer une commission municipale qui traitera de l'avenir de la piscine, à la représentation proportionnelle des groupes constitués de l'Assemblée délibérante et de désigner ses membres

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 15

ABSTENTION : 2

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent DESMONS

